

AVANT DE PARTIR

Informez-vous

Prenez le temps de vous renseigner sur la situation politique, culturelle et économique de votre lieu de destination. Apprenez quelques expressions usuelles dans la langue du pays. Votre voyage sera grandement facilité si vous connaissez ne serait-ce que des rudiments de la langue.

Certains pays sont en butte à des guerres qui durent depuis longtemps, alors que d'autres connaissent des insurrections ou des troubles sporadiques. Renseignez-vous pour savoir si votre lieu de destination est réputé dangereux. Consultez les sections Conseils aux voyageurs et Actualités de notre site Web pour

obtenir des renseignements à jour sur la sécurité, les questions de santé, les exigences d'entrée et les visas pour plus de 200 destinations étrangères.

Trouvez **avant de partir** l'emplacement du bureau du gouvernement du Canada le plus proche du lieu où vous séjournerez. Vous trouverez la liste des bureaux du gouvernement canadien à la fin de la présente brochure et dans notre site Web (www.voyage.gc.ca/alt/bureauxcan.asp).

Confiez une copie de votre itinéraire à quelqu'un au Canada afin que l'on puisse vous joindre en cas d'urgence.

VOUS PARTEZ POUR L'ÉTRANGER? PRÉVOYEZ TOUT, MÊME LES IMPRÉVUS!



Consultez nos **Conseils aux voyageurs** (www.voyage.gc.ca) pour obtenir des renseignements sur plus de 200 destinations étrangères — sécurité, questions de santé, numéros d'urgence et exigences d'entrée.

De plus, vous trouverez dans nos **Esquisses de pays** des cartes géographiques, des fiches documentaires et des liens menant à d'autres ressources utiles portant sur les différentes normes sociales et culturelles auxquelles vous devrez vous adapter dans les autres pays.

➔ www.voyage.gc.ca

INSCRIPTION DES CANADIENS À L'ÉTRANGER

Inscrivez-vous en ligne à l'adresse
www.voyage.gc.ca afin que nous
puissions vous joindre en cas d'urgence.



L'inscription auprès d'un bureau du gouvernement du Canada à l'étranger

Si vous prévoyez séjourner dans un pays pour une période supérieure à trois mois, ou dans des régions ou des pays susceptibles de connaître des difficultés, nous vous conseillons de vous inscrire au bureau du gouvernement canadien le plus proche de l'endroit où vous séjournerez à l'étranger. Ainsi, nous pourrions vous joindre en cas d'urgence. L'inscription est facultative, et les renseignements fournis sont protégés et utilisés conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Vous pouvez notamment vous inscrire en ligne (www.voyage.gc.ca).

Dans les pays où le Canada n'a pas de représentant résident, il existe peut-être des ententes vous permettant de vous inscrire auprès de l'ambassade ou d'un consulat d'un autre pays. Par exemple, le Canada a conclu une telle entente avec l'Australie. Consultez les Conseils aux voyageurs dans notre site Web pour obtenir de l'information sur les pays qui vous intéressent.

Votre passeport

Votre passeport est la seule preuve de votre citoyenneté canadienne et de votre identité qui est acceptée dans **tous** les pays. Si vous comptez voyager à l'étranger, assurez-vous que votre passeport ainsi que ceux des membres de votre famille sont valides. Vous trouverez des formulaires de demande de passeport à l'adresse www.ppt.gc.ca (site de Passeport Canada), aux bureaux de Passeport Canada et aux comptoirs postaux au Canada, ainsi que dans les bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger.